

Le gouvernement doit autoriser sans délai la publication du rapport du CPT!

Il y a un an, le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe achevait une visite en France de deux semaines.

Au cours de cette visite, le Comité s'est rendu dans différents lieux de privation de liberté, dont les maisons d'arrêt de Nîmes, Fresnes et Villepinte, parmi les plus surpeuplées de France, et le centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe. **Le Comité a adopté le rapport relatif à cette visite à l'occasion de son assemblée plénière du 11 juillet 2016 et sa publication est maintenant suspendue à l'accord du gouvernement français** : les rapports du CPT ne sont en effet rendus publics qu'à la demande des États. Ainsi, le précédent rapport du Comité relatif à la France a été publié près d'un an et demi après sa visite, le 19 avril 2012, à quelques jours des élections présidentielles: on ne pouvait imaginer moment plus propice pour qu'un tel rapport passe inaperçu.

Alors que la population carcérale a atteint un niveau record en juillet dernier (69.675 personnes détenues, dont près de 15.000 détenus en surnombre) qui pourrait bien être dépassé en fin d'année, que plus d'un tiers des personnes détenues sont incarcérées dans des prisons occupées à plus de 150 % et que l'inflation carcérale a fortement repris depuis près d'un an, le gouvernement comme l'opposition semblent n'aborder le problème de la surpopulation carcérale que sous l'angle de la construction de nouveaux établissements.

Les observations et recommandations du CPT sont importantes pour éclairer les orientations du gouvernement comme les débats que la campagne présidentielle à venir ne manquera pas de faire émerger sur le recours à l'emprisonnement et la place de la prison et plus largement sur le fonctionnement de l'ensemble des lieux de privation de liberté.

"Simplement rendre la prison visible" écrivait récemment le Garde des Sceaux dans son rapport sur l'encellulement individuel, citant Paul Claudel. Il serait dès lors incompréhensible que le gouvernement refuse de donner à voir le constat que dresse cet organe du Conseil de l'Europe de nos lieux de privation de liberté, et en particulier de nos prisons : il faut autoriser sans délai la publication du rapport du CPT !

Nos organisations (associations, syndicats et aumôneries des prisons), demandent instamment au Premier Ministre que le gouvernement:

1. fasse connaître au plus vite ses observations au CPT et demande sans délai la publication du rapport concernant la visite de novembre 2015, en amont des échéances présidentielles;
2. accepte à l'avenir la procédure de publication automatique des rapports du CPT comme plusieurs États membres du Conseil de l'Europe l'ont déjà fait.

Nous demandons simplement de rendre la prison visible...

Contact presse : FARAPEJ – 01 55 25 23 75 – farapej@farapej.fr

PJ : Lettre ouverte au Premier Ministre demandant publication du rapport du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

Associations signataires :

Association Nationale des Juges de l'Application des Peines (ANJAP)

Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP)

Aumônerie nationale catholique des prisons

Aumônerie nationale protestante des prisons

Aumônerie nationale musulmane des prisons

Club Informatique Pénitentiaire (CLIP)

Courrier de Bovet

DES Maintenant en Europe

Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice (FARAPEJ)

Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)

Genepi

Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

Observatoire International des Prisons – Section française (OIP-SF)

Prison Insider

Secours Catholique Caritas France

Syndicat de la Magistrature (SM)

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire, Fédération Syndicale Unitaire (SNEPAP-FSU)